

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 26 novembre 2015

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Départemental**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance du 23 novembre 2015**

**2015 DDEEES 152G** Subvention (20 000 euros) au GIP Cafés-Cultures.

**M. Bruno JULLIARD et Mme Pauline VERON, rapporteurs.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 novembre 2015, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, lui propose l'attribution d'une subvention (20 000 euros) au GIP Cafés-Cultures ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission, et par Mme Pauline VERON, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation du Conseil départemental, autorise le versement d'une subvention de 20 000 euros au Groupement d'Intérêt Public Cafés-Cultures, situé 23, rue Boyer, 75020 Paris, afin de soutenir l'emploi des artistes parisiens.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 20.000 euros est attribuée au Groupement d'Intérêt Public Cafés-Cultures au titre de son fonds d'aide à l'emploi artistique destiné à soutenir l'emploi des artistes parisiens des cafés-cultures.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 20.000 euros sera imputée sur le chapitre 65 - nature 6574 - ligne DF 55 007 - rubrique 91-3 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'année 2015.

**La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil départemental**



**Anne HIDALGO**